

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 08 Février 2019

19h15 : ouverture de la séance par Monsieur le Maire.

Ordre du jour :

- Approbation du Procès-Verbal du 07 Décembre 2018
- Traverse de bourg
- Adressage village
- Numérotation et nomination des rues du Bourg
- Travaux bourg
- Echange chemin Chachat
- Travaux salle du Conseil
- Vente tapis de judo
- Questions diverses

1) Appel des présents, vérification des pouvoirs, désignation du secrétaire de séance :

Le Maire et l'ensemble des conseillers sont présents à l'exception de :

M. FOURNIER, SP. CHEPEAU, L. FONT, P. VALLEE.

Pouvoirs : de L. FONT à B. VEDRENNE, de M. FOURNIER à JP VILLECHALANE et de P. VALLEE à S. EDWARDS.

MC DELATTRE se porte volontaire pour assurer le secrétariat de la séance.

La majorité absolue est de 6 voix sur 10 votants

Demande de rajout à l'ordre du jour effectué par Monsieur le Maire :

-Affaire WHARMANN- FREDOU/COMMUNE

Demande acceptée à l'unanimité.

2) Approbation du Procès-Verbal du 07 décembre 2018 :

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 07 Décembre 2019 est accepté à l'unanimité.

Résultat du vote :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 12

3) Traverse de bourg:

Monsieur le Maire explique que la demande de subvention DETR doit être refaite pour l'année 2019.

Le coût total des travaux est de 399 146.08€ TTC.

Le Maire indique que la demande d'aide sera de 40% et fait la lecture du plan de financement comprenant le coût des travaux et le financement (aide de la CCPN, du Conseil Général, le FCTVA ainsi que le prêt que devra faire la Commune).

Résultat du vote :

Abstentions : 0

Contre : 0

Pour : 12

4) Adressage village

Monsieur le Maire s'est renseigné auprès de l'ATD afin d'avoir de l'aide pour l'adressage dans les villages de la Commune.

L'aide de l'ATD coûterait 500€. Cette aide comprendra la formation des élus, diffusions des nouvelles adresses auprès des organismes (IGN, la Poste, Pompiers ...).

L'ATD préconise la numérotation métrique dans les villages.

- **Le Maire demande au Conseil s'il souhaite procéder à l'adressage dans les villages**

Résultat du vote :

Abstention : 1 (BRACHET)

Contre : 0

Pour : 11

- **Le Maire demande ensuite si l'on doit faire appel à l'ATD**

Résultat du vote :

Abstention : 3 (BESSE, BRACHET, DELATTRE)

Contre : 1 (MALLEMANCHE)

Pour : 8

5) Numérotation et nomination des rues du Bourg

Le Maire indique qu'il est nécessaire de nommer la rue où se trouve l'ancien parking, Place du Temps Jadis ainsi que la place où se trouvent les commerces.

Le Conseil propose de nommer « allée des Lilas » la rue de l'ancien parking et Place des commerces l'allée des commerces.

Résultat du vote :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 12

6) Travaux du Bourg

Afin d'améliorer notre Bourg, Le Maire propose d'aménager la séparation entre le restaurant « la cloche » et le parvis de l'Eglise place du temps jadis (aménagement d'un bac en pierre avec des rosiers).

Le Conseil autorise le Maire à demander des devis pour ces travaux.

Résultat du vote :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 12

7) Echange chemin Chachat

Le Maire explique qu'aucun acte notarié n'a été effectué entre la Commune M.VILOTTE, M.SELIGER et M. Mme BECUWE.

Le Procès-Verbal de bornage a été signé par les différents propriétaires et la Commune pour l'échange du chemin.

Le Maire fait lecture de la lettre de M. BECUWE, qui revient sur sa position.

Le sujet est en attente des lettres des autres riverains.

8) Travaux salle du Conseil

La commission des travaux s'est réunie concernant le parquet de la salle du Conseil.
Trois devis ont été consultés. La commission a décidé de faire appel à M.VIROULAUD pour la réfection du parquet pour un montant de 4 089.75€ HT.

9) Vente Tapis de judo

Lecture par Monsieur le Maire de la lettre de Madame Le PELTIER, Présidente du club de judo de Brantôme, qui souhaite acquérir les tatamis du judo au prix de 70€ (selon l'état des tapis).

Résultat du vote :

Abstention : 0

Contre : 3 (DELATTRE, GOURAUD et MALLEMANCHE)

Pour : 9

10) Affaire WHARMANN/FREDOU/COMMUNE

Le Maire indique que nous avons reçu une nouvelle requête de la part de Mme WHARMANN.
Après consultation de notre avocat, il nous indique que soit la Commune se défend dans cette nouvelle procédure, ou alors elle renonce au projet.
Le Maire propose au Conseil de continuer à se défendre.

Résultat du vote :

Abstention : 1 (DELATTRE)

Contre : 0

Pour : 11

21H : FIN DE LA SEANCE